

# Veille politique

de France générosités

Semaine du 13.05.24 au 17.05.24

## Sommaire

<b>Les activités de plaidoyer de France générosités.....</b>	<b>2</b>
— L'Assemblée générale de France générosités.....	2
— Projet de décret portant procédures applicables aux associations et fondations reconnus d'utilité publique .....	2
<b>Au Gouvernement.....</b>	<b>3</b>
— Les nominations en cabinet ministériel.....	3
<b>Au Parlement.....</b>	<b>3</b>
— Promulgation de la loi visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires.....	3
— Adoption définitive de la proposition de loi Saisie et confiscation des avoirs criminels.....	3
— Examen de la proposition de loi visant à lutter contre les ingérences étrangères en France.....	4
<b>Autres informations .....</b>	<b>4</b>
— Le Conseil d'Etat valide l'octroi de subventions à SOS Méditerranée.....	4
<b>Le programme de la semaine prochaine.....</b>	<b>5</b>

## Les activités de plaidoyer de France générosités

### — L'Assemblée générale de France générosités

- ▶ Jeudi 16 mai s'est tenue l'Assemblée générale annuelle de France générosités. **Philippe PAILLIART** a été élu Président de France générosités après six années de mandat de Pierre SIQUIER. Le communiqué de presse [à lire ici](#).
- ▶ A cette occasion, [Philippe PAILLIART](#) a pu nous partager sa feuille de route pour son mandat : dans le cadre du plan stratégique 2023-2028 de France générosités, développer les **relations entre les acteurs de la générosité et les pouvoirs publics** (notamment par l'organisation d'une conférence de la générosité), promouvoir et **développer la générosité sous toutes ses formes et à tous les stades de la vie**, et inscrire **l'éducation à la générosité** et à l'engagement au sein des parcours scolaires.
- ▶ Par ailleurs, à l'issue de cette Assemblée générale, une table ronde était animée par Laurence LEPETIT, déléguée générale de France générosités, **sur le thème « Renforcer la cohésion sociale par l'éducation à la générosité »**. Cette table ronde réunissait Guénaëlle GAULT, sociologue, directrice générale de l'OBSOCO ; Cathy RACON-BOUZON, ancienne députée, co-auteur avec Tarik GUEZALI du rapport « L'Ecole du Nous » (Fondation Jean Jaurès) et Jérôme SALTET, président de l'Ecole de la générosité. L'occasion de réfléchir sur la **place de l'école dans notre société...** et de faire passer quelques messages à **Benoît COQUILLE, conseiller ministériel de Prisca THEVENOT** en charge de la vie associative, présent également lors de cette séquence.

### — Projet de décret portant procédures applicables aux associations et fondations reconnus d'utilité publique

- ▶ France générosités a été sollicité par le ministère de l'Intérieur pour donner son avis sur une **série de décrets portant dématérialisation et simplification** des procédures applicables aux associations, associations reconnues d'utilité publique, fondations, fonds de dotation et fondations d'entreprise.
- ▶ Si nous saluons ces mesures de simplification, nous avons fait part d'un certain nombre de réserves sur le contenu des procédures, notamment sur les délais d'instruction des dossiers par le ministère de l'Intérieur.

## Au Gouvernement

### — Les nominations en cabinet ministériel

- ▶ [Benoît COQUILLE](#) a rejoint le cabinet de Prisca THEVENOT en tant que conseiller en charge de la vie associative. [Victor ALBRECHT](#) est nommé conseiller chargé de la vie démocratique et des territoires.
- ▶ Au cabinet du Premier ministre, sont nommés au [Journal officiel](#) :
  - [Nathalie PICOT](#), conseillère parlementaire.
  - [Sophie SARRAUTE](#), conseillère éducation et jeunesse.
- ▶ Plusieurs changements à noter au sein du cabinet de Sarah El Hairy, ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles selon le [Journal officiel](#) :
  - Il est mis fin aux fonctions de Barbara Granatelli, conseillère jeunesse, prospective et engagement, et Harmonie Sala Guinard, cheffe de cabinet.
  - [Mathieu BOURASSEAU](#) devient chef de cabinet et conseiller chargé des réformes prioritaires.
  - [Charles DUBIEF](#) est nommé conseiller chargé de la presse et de la communication digitale.

## Au Parlement

### — Promulgation de la loi visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires

- ▶ Après la décision du Conseil constitutionnel, la [loi du 10 mai 2024 visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires et à améliorer l'accompagnement des victimes](#) a été officiellement promulguée.
- ▶ Le Conseil constitutionnel avait été saisi par des députés RN et des sénateurs LR qui contestaient notamment la création de nouveaux délits de provocation à l'abandon ou à l'abstention de soins ou à l'adoption de pratiques risquées pour la santé. Selon le juge constitutionnel, les dispositions instituant ces délits « *ne revêtent pas un caractère équivoque et sont suffisamment précises pour garantir contre le risque d'arbitraire* ».
- ▶ L'article 4 de la loi modifie l'article 1378 *octies* du code général des impôts pour élargir les cas de **suspension des avantages fiscaux** aux organismes condamnés pour des faits d'abus de faiblesse, d'abus de l'état de sujétion, de délit de sujétion ou de délit de provocation à l'abandon ou à l'abstention de soins ou à l'adoption de pratiques manifestement dangereuses.

### — Adoption définitive de la proposition de loi Saisie et confiscation des avoirs criminels

- ▶ La [PPL améliorant l'efficacité des dispositifs de saisie et confiscation des avoirs criminels](#) a été définitivement adoptée par les deux chambres après son examen en commission mixte paritaire.
- ▶ Depuis 2021, les biens immobiliers saisis peuvent être mis à disposition des associations ou de fondations d'utilité publique. Le texte adopté vise à **raccourcir et améliorer l'efficacité des procédures de saisie**. Par ailleurs, l'article 1<sup>er</sup> prévoit de rendre possible l'affectation de biens **mobiliers** (et non plus seulement immobiliers donc) aux associations et fondations reconnues d'utilité publiques et élargit les possibilités d'affectation aux fédérations sportives.
- ▶ La PPL devrait être publiée au Journal officiel dans les prochains jours.

## — Examen de la proposition de loi visant à lutter contre les ingérences étrangères en France

- ▶ La **PPL visant à prévenir les ingérences étrangères** en France, adoptée par l'Assemblée nationale le 27 mars dernier (cf. [veille du 29 mars](#)), a débuté son examen au Sénat en commission des lois.
- ▶ Pour rappel, cette PPL vise notamment à créer un registre des représentants d'intérêt agissant pour le compte d'un mandat étranger dans le but d'influencer une décision politique. Par ailleurs, elle vise à autoriser, à titre expérimental, les services de renseignement à utiliser la technique dite de l'algorithme pour détecter des connexions susceptibles de révéler « toute forme d'ingérence ou de tentative d'ingérence étrangère ».
- ▶ Les Sénateurs ont adopté plusieurs amendements, afin notamment de :
  - **Autonomiser ce nouveau répertoire par rapport au répertoire existant** pour les représentants d'intérêts prévu par la loi SAPIN II (déclaration HATVP), en supprimant la référence à la notion de « représentant d'intérêts » ([amendement COM-25](#)) ;
  - **Clarifier la définition des activités assujetties à l'obligation de déclaration** en systématisant le critère d'influence sur la décision publique à l'ensemble des activités assujetties ([amendement COM-26](#)).
- ▶ Après son adoption par la commission des lois, la PPL sera examinée en séance publique le 22 mai prochain.

## Autres informations

### — Le Conseil d'Etat valide l'octroi de subventions à SOS Méditerranée

- ▶ Dans plusieurs décisions rendues le 13 mai, le [Conseil d'Etat](#) a reconnu la possibilité pour une **collectivité territoriale de verser des subventions à l'association SOS Méditerranée**.
- ▶ Le Conseil d'Etat rappelle que la loi permet aux collectivités territoriales de **soutenir toute action internationale d'aide humanitaire** qui respecte les engagements internationaux de la France et n'interfère pas avec la politique internationale conduite par l'État français. Le Conseil d'Etat précise qu'elles doivent cependant toujours s'assurer que leurs subventions financent uniquement des activités réellement humanitaires, et non des activités politiques.
- ▶ Le Conseil d'Etat, dans son communiqué, reconnaît ainsi que « ***l'activité de sauvetage en mer de SOS Méditerranée est bien une action internationale à caractère humanitaire, et non une action de nature politique*** ». Par ailleurs, il précise que « *Le fait que les responsables de SOS Méditerranée ont pris des positions dans le débat public sur la politique de l'Union européenne et de certains États en matière de sauvetage en mer des migrants en Méditerranée ne suffit pas à interdire aux collectivités territoriales d'apporter un soutien à son activité opérationnelle de sauvetage en mer* ».

## Le programme de la semaine prochaine

### ▶ Assemblée nationale

- **Mardi 21 mai :**
  - 15h – QAG
- **Mercredi 22 mai :**
  - 9h30 : Examen de la [PPL Intervention des cabinets de conseil privés dans les politiques publiques](#) en commission des lois (cf. [veille du 2 février](#))
  - 14h – Questions au Premier ministre

### ▶ Sénat

- **Mercredi 22 mai :**
  - 15h – questions au gouvernement
  - Après 16h30 – [PPL visant à prévenir les ingérences étrangères en France](#)

✱